

Cultivons la Solidarité

1985...2016 Solidarité Paysans en Bretagne

Michel Mouillé
Gérard Fiquet

Au cours de notre assemblée générale du 22 mars 2016, nous venons d'écrire une nouvelle page de l'histoire de Solidarité Paysans en Bretagne en décidant de regrouper nos quatre départements, en actant la fusion de Solidarité Paysans du Finistère avec Solidarité Paysans de Bretagne afin de mutualiser nos moyens et d'offrir un accompagnement unifié sur la région aux agriculteurs en difficulté. Cette évolution a commencé au début des années 1980 (regroupant des bénévoles au sein de S.O.S paysans en difficulté, de solidarité paysans et ruralité...).

Notre engagement bénévole et l'accompagnement de paysans en difficulté sont identiques. Nous accompagnons tous les agriculteurs quel que soit leur modèle de production et leur appartenance syndicale.

Aujourd'hui, les équipes se rassemblent et l'action se poursuit.

Nos pratiques de défense et d'accompagnement ont sensiblement évolué depuis les années 1980.

Aujourd'hui, si le fil conducteur de nos interventions porte essentiellement sur le volet économique, nous sommes de plus en plus sensibles aux personnes et aux familles sur les exploitations ; nous découvrons que derrière une difficulté économique il y a généralement un drame humain.

C'est en pratiquant des accompagnements et en se formant que les bénévoles ont mis en place :

« l'accompagnement global par un binôme bénévole/salarié ».

Au cours des années 1990/2000, 2 évolutions majeures ont marqué nos pratiques :

- L'extension des procédures collectives aux agriculteurs.
- La création du réseau national : association nationale de défense des agriculteurs en difficulté qui, en 2003 deviendra « Solidarité Paysans ». La création du réseau a apporté un espace supplémentaire de réflexion collective et de mutualisation de nos pratiques.

Faire le bilan de plus de 30 ans de présence et d'action de SP Bretagne est difficilement quantifiable.

Pendant cette période, le nombre d'exploitations a été divisé par 2 en Bretagne.

La crise agricole qui a débuté en 2015 se poursuit et touche toutes les filières de production. Cela démontre qu'elle n'est plus conjoncturelle. Le modèle agricole en place a pour effet d'éliminer et de marginaliser de nombreux paysans. Si certains de ceux que nous avons accompagné ont fait le choix d'arrêter leur métier, d'autres ont poursuivi leur activité. Un certain nombre, riche de leur expérience, et souhaitant la partager nous ont rejoint au sein de Solidarité Paysans de Bretagne... avec pour fil conducteur le principe suivant:

« ... le fondement de la démarche des associations Solidarité Paysans est le parti pris de la personne debout, acteur économique et citoyen, dans une volonté de lutter contre toute forme d'exclusion... »

Avril 2016

N° 51

Dans ce numéro :

Edito : P 1
1985...2016 Solidarité Paysans en Bretagne
Michel Mouillé
Gérard Fiquet

Pages centrales P 2
Rapport d'activité 2015
Elisabeth Chambry

Témoignages émouvants : Assemblée très émue ! P 3
Marie-France MILOT

Administrateurs et salariés/es de SP Bzh

AGENDA: Fest Noz

Dernière page P 4
Logement, économie d'énergie: suite
Marie-France MILOT

Solidarité Paysans de Bretagne
17 Rue de Brest
35000 Rennes
Téléphone : 02 23 30 46 91

Collège Côtes d'Armor
93, bd Edouard Prigent
22000 Saint-Brieuc
Téléphone : 02 96 78 07 21

Collège Morbihan
ZA de Keravel
56390 LOCQUELTAS
Téléphone : 02 97 67 51 33

Collège Ile et Vilaine
17, Rue de Brest
35000 Rennes
Téléphone : 02 99 50 70 65

Collège du Finistère
5, allée Sully
29322 QUIMPER Cedex
Tel : 02.98.52.48.60

Directeur de Publication :
Gérard FIQUET

ISSN: 1632-6660

<http://www.solidaritepaysans.org>

Ce 22 Mars 2016 est un moment important pour l'association, cette année pas moins de 5 assemblées se déroulées dans la même journée !

En effet, comme annoncé dans nos précédents numéros et dans l'édito, les associations Solidarité Paysans en Bretagne ont finalisé leur travail de rapprochement en fusionnant.

Statuts obligent, chacune des associations a dans un premier temps, ouvert une assemblée générale ordinaire pour présenter l'activité et les comptes de l'année 2015. Puis chacune a voté le « Traité de fusion » en assemblée générale extraordinaire et enfin l'association Solidarité Paysans de Bretagne a ouvert une assemblée générale extraordinaire pour voter les nouveaux statuts, règlement intérieur et élire la nouvelle équipe d'administrateurs.

L'activité de Solidarité Paysans a été présentée à nos adhérents et invités :

Nouveaux Appels	Côtes d'Armor	Ille et Vilaine	Morbihan	Région
2014	32	34	18	84
2015	59	46	29	134
Nombre de suivis	Côtes d'Armor	Ille et Vilaine	Morbihan	Région
2014	94	84	39	217
2015	126	89	51	266

Le travail d'accompagnement

La mauvaise conjoncture tout au long de l'année 2015 a eu pour conséquence une augmentation importante des appels. Bien que l'ensemble des secteurs d'activité agricole soit touché par la crise, les producteurs de lait restent ceux qui font majoritairement appel (près de 38%) puis pour 10% les appels concernent les producteurs de bovins viande. Les producteurs de porcs paradoxalement ne représentent que 6% des accompagnements.

L'action principale de l'association s'inscrit dans un cadre de négociations amiables (19% des situations concernées) de conseils économiques et sociaux (57%).

L'ensemble des actions de l'association ont permis la poursuite d'activité pour 79% des exploitations agricoles accompagnées.

Les actions collectives

Elles concernent des actions en direction des bénévoles :

Les journées de formation

- Formation réforme de la PAC : 2 journées
- Une formation gestion des conflits.

- Formation à la relation d'aide pour les nouveaux bénévoles
- Une formation relative au logement : « Comment en parler aux familles et mieux les accompagner »
- Formation conduite d'entretien et travail en réseau
- Formation procédures d'exécution

L'accueil des nouveaux bénévoles

Divers temps d'accueil et de formation ont permis d'accueillir 17 nouveaux bénévoles sur l'ensemble de la région.

Les actions à destination de l'ensemble des adhérents

Des journées conviviales ont eu lieu dans les départements et un Fest Noz le 31 mai

L'action « légumes du Partage » à Quévert a été renouvelée.

Le groupe de paroles qui a démarré en 2014 a été reconduit en 2015.

Le partenariat avec la Fondation Abbé Pierre

Le soutien de la fondation a permis à Solidarité Paysans de développer l'accompagnement sur cette thématique, cela concerne 45 familles.

Pour l'ensemble de son activité l'association a mis à disposition les moyens suivants :

L'engagement des bénévoles concerne le travail en binôme

(Salarié /bénévoles), l'animation et la gestion de l'association. Il représente plus de 5000 heures (2,75 ETP) et 62 732 km parcourus.

En 2015, 8 salariés ont été présents (6,17 ETP)

Solidarité Paysans c'est aussi un réseau national qui a proposé des formations pour les bénévoles et a organisé les « journées d'été »

Les équipes en place sont aussi mobilisées pour assurer la gestion administrative et financière et la communication.

Des journées « Témoignage à la ferme » ont eu lieu en février 2015 ainsi que des soirées débat sur la thématique du suicide en agriculture.

Le travail de gestion a permis de trouver davantage de moyens financiers afin de répondre à l'augmentation d'activité.

Enfin ce travail a permis de voir aboutir en début 2016, la demande de reconnaissance d'intérêt général. Cette reconnaissance permet à l'association de délivrer des reçus pour les dons, qui ouvrent droit à des déductions fiscales pour les donateurs.

Un film et deux témoignages ont marqué l'après-midi.

Trois agricultrices ont, avec courage, témoigné des difficultés auxquelles elles ont du faire face et comment l'association Solidarité Paysans les a aidées et accompagnées dans les démarches techniques, juridiques et économiques ainsi qu'auprès des organismes sociaux.

Corinne, a témoigné avec des mots forts qui ont ému toute l'assemblée.

« Nous avons un atelier qui tournait bien mais qui n'était plus aux normes. Pour mon mari (à 6 ans de la retraite) la perspective de faire un emprunt important l'a contrarié puis obsédé jusqu'à s'en rendre malade, le drame humain a été évité de justesse.

L'activité s'est arrêtée. Les difficultés financières se sont accumulées. La spirale va vite, on n'ose plus ouvrir son courrier. Alors nous avons contacté Solidarité Paysans sur les conseils d'un de nos proches.

L'association a agi aussitôt: les membres bénévoles et salariés nous ont entourés et réconfortés sans jamais nous juger.

C'est avec eux que nous avons pu tout mettre à plat. Quand je téléphonais pour des courriers alarmants que nous recevions de la part des

banques des organismes sociaux, ils étaient toujours disponibles et à l'écoute.

L'association a obtenu des rendez-vous et des documents avec les divers créanciers que nous n'aurions pas obtenu tous seuls. Ils ont mené à nos côtés des négociations avec la banque, la MSA, nous nous sentions plus solides. Personne n'a décidé à notre place

La compétence des salariés et la disponibilité des bénévoles nous ont permis de relever la tête ».

Les deux autres témoignages relate la disponibilité et la compétence de l'association qui s'est dotée de moyens importants: 9 salariés dont une juriste pour accompagner les 335 familles qui ont sollicité l'association en 2015. Les personnes et leur famille remercient Solidarité Paysans pour tout le travail et l'accompagnement qu'elle réalise.

Les réactions dans la salle ont été vives:

« Il y aura toujours des paysans pour dire Non, Non...et qui seront là pour se donner la main. C'est à chacun d'entre nous de faire savoir que nous sommes là pour dire non au phénomène d'isolement et aux pressions exercées par les créanciers, que les paysans soient des hommes qui restent debout ».

Administrateurs SP Bretagne

et

Salarié/es SP Bretagne

Paul RENAULT	SP 35	Théo Le POTTIER	SP 22
Annie LEMERCIER	SP 22	Fernand CABARET	SP 22
Noel THOMAS	SP 56	Gérard FIQUET	SP 35
Yves CORBEAU	SP 35	Michel MOUILLE	SP 29
Jean Charles JACOPIN	SP 29	François CARRE	SP 56
Raymond ROBIC	SP 22	Martial PHILIPPE	SP 29
Louis GUIHENEUF	SP 56	Martine ROBERT	SP 35

Yannick ROUSSEL-COLLIN	accompagnant 56
Sophie RUELLAND	accompagnant 35 et 22
Rolande HAMON	secrétaire
Béatrice LE ROUX	accompagnant 22
Elisabeth CHAMBRY	directrice
Stéphanie LERAY	accompagnant 35
Gaëlle RINGEARD	accompagnant 29
Marina MAHE	accompagnant 22
Morgane GUENEGUES	Juriste



AGENDA

Date à retenir:

- **Fest Noz Le 4 juin 2016** à La Hutte à l'Anguille chez Serge ROBIN 22230 LAURENAN
- Crêpes à partir de 18 heures 30

Dans le cadre du partenariat avec la fondation Abbé Pierre nous avons organisé sur le Pays de Guingamp le 2 décembre 2015 une réunion d'information pour les adhérents et les fa-

milles du milieu rural (conviées par l'intermédiaire du CCAS)

Cette réunion réalisée en collaboration avec l'ABIEG 22 et l'ADIL était animée respectivement par les bénévoles et une juriste de ces organismes.

Economie d'énergie pour réduire les factures

Température	Pièces à vivre 19° Chambres 16°	1 degré en moins c'est 7% en moins sur la facture
Humidité	Entre 40 et 60%	Ne pas éteindre la VMC et vérifier son fonctionnement et sa propreté.
Réfrigérateur Congélateur	4° -23°	Ils représentent 30% de la facture d'électricité. Pour un bon fonctionnement : nettoyez régulièrement les grilles à l'arrière de ces appareils, vérifiez l'efficacité des joints, dégivrez les régulièrement. Ils doivent être toujours bien remplis.
Cuisson	4 fois moins d'énergie avec le couverture	Elle représente 7% de la consommation d'énergie. Avoir des casseroles à fond plat, à la bonne taille et couvrir les récipients permet de réduire la facture.
Lavage Séchage	Laver à 30° c'est 2 fois moins d'énergie	Préférez la corde à linge au sèche linge. Faites fonctionner lave linge et lave vaisselle à pleine capacité.
Eau chaude	La douche est 4 à 5 fois plus éco- nome que le bain	Adaptez des mousseurs sur vos robinets, une douche avec mousseur c'est 9l/mn au lieu de 16l/mn sans mousseur. La consommation moyenne d'eau d'un ménage de 4 personnes est de 120 m3.
Eclairage	Une lampe basse consommation consomme 5 fois moins d'énergie	Choisissez des lampes basse consommation, les dépoussiérez régulièrement. N'oubliez pas d'éteindre les veilles de vos différents appareils électriques.

Economie d'énergie et rénovation de l'habitat.

La rénovation thermique est un enjeu mondial et les incitations aux travaux deviendront une obligation.

Les travaux qui permettent les plus importantes économies d'énergie sont les travaux de rénovation thermique (double-vitrage, isolation toiture et des murs, chaudière à condensation, poêle ou pompe à chaleur).

Mme Hélias de l'ADIL (centre d'information pour le logement) nous a fait part des dispositifs financiers mobilisables pour l'amélioration énergétique des logements.

Subventions : Les conditions pour les obtenir

- Ne pas avoir commencé les travaux au moment de la demande.
- Le logement doit avoir + de 15 ans
- Ne pas avoir eu un prêt à taux zéro dans les 5 dernières années.
- Générer plus de 25% d'économie d'énergie.

Les montants de l'aide : 35% à 50% du montant des travaux HT. Des aides supplémentaires peuvent être obtenues.

Le crédit d'impôt sur la transition énergétique

Réservé aux propriétaires occupants, le montant de l'aide est de 30% du montant des travaux réalisés par un professionnel. La dépense éligible ne peut excéder 8 000€ pour 1 personne, 16 000 € pour un couple. Elle peut être cumu-

lable sous conditions de ressources avec l'Eco-prêt à taux 0%

L'Eco-prêt à taux 0%

Accessible au propriétaire occupant, ou bailleur sans conditions de ressources pour un logement achevé avant 1990. Il concerne des bouquets de travaux d'économie d'énergie ou des travaux d'assainissement. Le plafond du prêt varie entre 10 000 et 30 000€. Il peut se cumuler avec le crédit d'impôt, les aides de l'ANAH, le prêt épargne logement. Il donne droit à l'APL.

Le certificat d'économie d'énergie

Les fournisseurs d'énergie ont l'obligation de réaliser des économies auprès de leurs clients. Les aides proposées sont hétérogènes. Les demandes sont à faire avant le démarrage des travaux qui doivent être réalisés par un professionnel qualifié RGE (Reconnu Garant d'Economie)

La TVA à taux réduit

D'autres aides existent (collectivités locales, caisses de retraite et mutuelles complémentaires, prêts d'action logement, micro-crédit etc...)

Si vous avez un projet de rénovation, avant tout achat et démarrage de travaux il est judicieux de vous renseigner auprès de l'ADIL pour optimiser les aides et prêts auxquels vous pouvez prétendre. Les conseils sont gratuits et l'association est agréée par le ministère du logement.